

Convention de partenariat

Mise en place et gestion des « Légumes solidaires »

Entre

La Ferme Solidaire de l'Ecolieu Lacoste

Dont le siège social est situé 46 bis boulevard Jacques Duclos 40220 Tarnos

Représentée par M. LEROUGE Benjamin, Directeur

Et désignée sous le terme de « Ferme Solidaire Lacoste »

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Ondres

Dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville au 2189 avenue du 11 novembre 1918 40440 ONDRES

Représentée par Mme VICENTE-PAUCHON Catherine, Vice-Présidente

Et désigné sous le terme de « CCAS d'Ondres »

Et

Le Comité du Bassin d'Emploi du Seignanx,

Dont le siège social est situé 23 rue Hélène Boucher 40220 TARNOS

Représentée par Mme BELIN Eva, Présidente

Et désigné sous le terme « CBE »

D'autre part,

« La Ferme Solidaire Lacoste », « Le CCAS d'Ondres » et « Le CBE » sont définis « les parties ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre du projet MIAMM (Mission d'Ingénierie et Animation pour le Mieux Manger), visant à lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire du Seignanx, le CBE, dans sa mission de développement et d'animation du territoire, a mis en place, développé et coordonné des outils destinés à soutenir l'offre alimentaire. L'objectif est de lever les freins à l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité.

Ainsi, le projet prévoit, en partenariat avec la Ferme Solidaire de l'Écolieu Lacoste, le Réseau Cocagne et le CCAS, la mise en place des paniers solidaires à destination des publics vulnérables. Cette initiative est soutenue par le réseau Cocagne depuis 12 ans. Les Jardins de Cocagne sont des jardins d'insertion socio-professionnelle qui accompagnent des personnes en parcours d'insertion ou de réinsertion grâce au maraîchage.

Le projet implique les CCAS pour répondre à cette problématique majeure de l'accès à l'alimentation. En effet, les CCAS permettent d'identifier et d'orienter les foyers rencontrant des difficultés d'accès à l'alimentation, ce qui impacte leur parcours de vie.

Les paniers solidaires visent à répondre aux enjeux suivants :

- Offrir un accès à des légumes frais, diversifiés et de qualité pour tous.
- Proposer une aide alimentaire dans un cadre digne, avec des paniers payants à prix solidaire, à retirer comme tout autre panier Cocagne.
- Favoriser l'autonomie alimentaire en proposant des actions d'échanges autour de l'alimentation (visites de lieux ressources locales, préparation, conservation), en associant le rite culinaire au plaisir, au bien-être et à la convivialité.

Fréquence des paniers	1 panier tous les 15 jours
Nombre de foyer estimatif (Sur l'ensemble des 3 CCAS : Tarnos, Ondres, St Martin de Seignanx)	20 foyers
Nombre de panier estimatif par semaine	10 paniers
Nombre de semaine de distribution par an	48 semaines
Coût global d'un panier	15€
Coût total annuel estimatif des paniers	7200€

Il est donc convenu ce qui suit :

Article 1. Objet

La présente convention vise à définir les modalités pratiques de mise en œuvre des paniers « Légumes solidaires » de la Ferme Solidaire Lacoste récupérés par les foyers orientés par le CCAS d'Ondres, ainsi que l'évaluation de l'action.

Article 2. Définition de l'action

Le panier « Légumes solidaires » consiste à :

- Favoriser l'**accessibilité aux produits de qualité** pour les foyers orientés par les CCAS de Tarnos, Ondres et Saint-Martin de Seignanx.
- **Sensibiliser à l'identification des ressources locales** en matière de produits alimentaires, afin de promouvoir une alimentation saine et durable au sein des foyers concernés.

Article 3. Financement de l'action

Le panier « Légumes solidaires » est constitué par des participations financières apportées par les parties de l'action tels que :

- Le Réseau Cocagne
- Le CCAS d'Ondres
- Les bénéficiaires (foyers) de l'action

Éléments	Détails	Foyer	À l'année
Contribution du Réseau Cocagne	5€/panier		2400€
Contribution des foyers	3€/panier	Pour 1 foyer	Entre 24€ et 72€
Coût pour le CCAS d'Ondres	7€/panier	Pour 1 foyer	168€

- La contribution des bénéficiaires sera effectuée prioritairement par prélèvement bancaire, en début de mois, auprès de la Ferme Solidaire Lacoste. Pour les personnes ne disposant pas de compte bancaire, une autre modalité de paiement pourra être mise en place.
- La contribution du CCAS d'Ondres sera versée en une seule fois, par virement (mandatement) sur présentation d'une facture détaillée, à la fin de l'année.

Article 4. Procédure d'orientation et de prise en charge

Le bénéficiaire est identifié selon des critères définis par le CCAS d'Ondres.

La personne signe une charte d'engagement de récupération de son panier sur une durée de 6 mois ou 1 an.

Le CCAS transmettra les coordonnées du bénéficiaire (Nom et Prénom, adresse électronique et téléphone) à la Ferme Solidaire Lacoste par mail (contact@fermesolidairelacoste.org) afin de l'inclure dans la liste des adhérents aux paniers. La contribution de la personne est prévue avec la Ferme Solidaire Lacoste, qui conviendra directement avec celle-ci des modalités de règlement.

Article 5. Modalités de distribution des paniers

- Les paniers « Légumes solidaires » seront distribués aux foyers orientés par les CCAS d'Ondres.
- Les bénéficiaires devront s'inscrire auprès du CCAS d'Ondres pour recevoir leur panier.
- La distribution se fera directement à la Ferme Solidaire Lacoste, **tous les 15 jours pour chaque foyer, les jeudis de 12h à 18h.**
- Les paniers seront vendus à prix solidaire, permettant un accès équitable aux produits. Tout panier planifié et non récupéré, sera facturé.

Article 5.1 La composition du panier par la Ferme Ecolieu Lacoste

La composition du panier est établie par la Ferme Solidaire Lacoste. Un panier est composé de 4 à 6 légumes de saison, récoltés le jour J. Le bénéficiaire pourra venir compléter son panier s'il le souhaite avec d'autres légumes présentés sur les étalages au tarif conventionnel. Les légumes supplémentaires ne seront pas pris en charge par le fonds. Le bénéficiaire devra donc les régler.

Article 6. Engagements

Les engagements réciproques des parties sont définis aux points suivants.

Article 6.1 Engagements de la Ferme Solidaire Lacoste

La Ferme Solidaire Lacoste s'engage à :

- Inscrire le bénéficiaire adhérent sur la plateforme Cocagnebio.
- Fournir des légumes frais, diversifiés et de qualité, issus de l'agriculture biologique et locale.
- Assurer la récolte, la préparation et la mise à disposition des paniers « Légumes solidaires ».
- Participer à la sensibilisation des bénéficiaires sur les pratiques agricoles locales et durables.
- Communiquer rapidement au CCAS d'Ondres et au CBE tout changement ou problème survenu.

Article 6.2 Engagement du CCAS d'Ondres :

- Identifier et orienter les foyers éligibles à la distribution des paniers « Légumes solidaires », en fonction de leurs besoins alimentaires.

